



COMMUNIQUÉ DES FORCES VIVES DE GUINÉE

DÉPÔT DES LETTRES DE DÉCLARATION DES MARCHES PACIFIQUES AU NIVEAU DES DIFFÉRENTES COMMUNES TRAVERSÉES

ZONE SPÉCIALE : GRAND CONAKRY

Le Comité d'Organisation des marches pacifiques des Forces Vives de Guinée (FVG) prévues les **mercredi 24** et **jeudi 25 mai 2023**, informe l'opinion nationale que les lettres d'informations ont déjà été déposées au niveau des communes traversées par le cabinet de Maître Souleymane DIONGASSI BAH, Huissier de justice pour les juridictions de Guinée, commune de Kaloum.

- **Dépôt effectué à la commune de MATOTO : Vendredi 19 mai 2023 à 09h 44 minutes, reçue par monsieur Ibrahima Kalil CISSE (secrétariat central).**
- **Dépôt effectué à la commune de Matam : Vendredi 19 mai 2023 à 11h 34 minutes, reçue par le secrétariat central.**
- **Dépôt effectué à la commune de KALOUM : Vendredi 19 mai 2023 à 12h 06 minutes, reçue par madame Mabinty Damba KANTE (secrétariat central).**
- **Dépôt effectué à la commune de DIXINN : Vendredi 19 mai 2023 à 10h 45 minutes, reçue par monsieur Mamadou YOULLA (secrétariat central).**
- **Dépôt effectué à la commune de RATOMA : Vendredi 19 mai 2023 à 10h 18 minutes, reçue par madame Halimatou DIALLO (secrétariat central).**

Les Forces Vives de Guinée, demandent par la même occasion aux autorités communales de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'encadrement de ces marches dans la paix et la quiétude sociale.

Les FVG, demandent aux citoyens pro démocratie de respecter les consignes du guide du manifestant pour que cette mobilisation citoyenne soit une autre preuve éloquente de notre volonté de réussir la transition entamée le 05 septembre 2021.

Les FVG, saluent le travail louable abattu par ses antennes et les invitent à se tenir prêtes et en ordre de bataille citoyenne pour la mise en œuvre correcte des instructions du comité d'organisation.

Que l'esprit citoyen et civique guide nos pas.
Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

P.J : Copies des décharges

Conakry, le 21 mai 2023
Le Comité d'Organisation

COPIE DE LA DECHARGE : COMMUNE DE MATOTO



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum

Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE Dix-neuf (19) Mai à 09 heures 44 minutes

A la requête des **Forces Vives de Guinée (FVG)**, représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

N° 852 Monsieur le Maire de la Commune de Matoto-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : *Monsieur Ibrahim Kalil CISSE* du *Secrétariat de la Commune de Matoto*, lequel a *reçu copie de l'exploit ainsi que la correspondance susvisée et a visé l'original*

De la Correspondance Réf N°: 028/FVG/CO/2023, en date du 18 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE



MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

COPIE DE LA DECHARGE : COMMUNE DE MATAM



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum

Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

ORIGINAL

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE Dix-neuf (19) Mai à 11 heures 34 minutes

A la requête des Forces Vives de Guinée (FVG), représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Matam-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : Madame du Secrétariat Central de la Commune de Matam, laquelle a reçu copie, de l'exploit ainsi que la correspondance susvisée

De la Correspondance Réf N°: 027/FVG/CO/2023, en date du 18 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

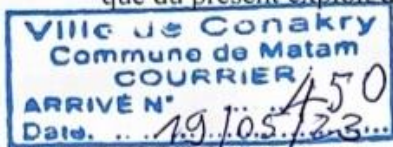
De la liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.



L'HUISSIER DE JUSTICE



MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

COPIE DE LA DECHARGE : COMMUNE DE KALOUM



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum

Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE *Disc. Neuf (1.9) Mai* à *12 heures 06 minutes*

A la requête des **Forces Vives de Guinée (FVG)**, représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Kaloum-Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à : *Madame Mobinty D.A.M.B.A.K.A.N.T.E. du Secrétariat central de la commune de Kaloum, laquelle a reçu copie de l'exploit ainsi que la correspondance suscité et a visé l'original*

De la Correspondance Réf N°: 026/FVG/CO/2023, en date du 18 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la Liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance, de la liste du comité d'organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE



MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

COPIE DE LA DECHARGE : COMMUNE DE DIXINN



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum

Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE *Dix-neuf (19) Mai* à *10 heures 45 minutes*

A la requête des **Forces Vives de Guinée (FVG)**, représentées par Monsieur
Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

*J'ai, Maitre Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et
Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;*

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Dixinn-Conakry, en ses bureaux, où
étant et parlant à : *Monsieur Mamadou YDULLA, du Secrétariat
central de la commune de Dixinn, lequel a reçu
copie de l'exploit ainsi que la correspondance
suscitée et a visé l'original*

De la Correspondance Réf N°: 030/FVG/CO/2023, en date du 18 Mai 2023,
ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la liste du comité d'Organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que
de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé
tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'organisation suscitées
que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE



MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

ORIGINAL

*Recu au
Secrétariat
Central
Commune de Dixinn
le 19/05/23 17h00*

COPIE DE LA DECHARGE : COMMUNE DE RATOMA



ETUDE DE MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH

Huissier de Justice près les Juridictions de la Guinée, Commune de Kaloum

Tél : 628-20-12-14/669-35-13-35 Conakry-République de Guinée

SIGNIFICATION D'UNE CORRESPONDANCE

ORIGINAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

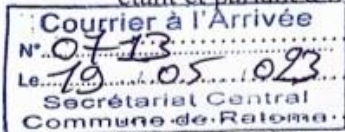
ET LE *Dix-Neuf (19) Mai* à *10 heures 18 minutes*

A la requête des **Forces Vives de Guinée (FVG)**, représentées par Monsieur Ousmane CAMARA, citoyen de Nationalité Guinéenne, Tel : 656-33-19-58 ;

J'ai, Maître Souleymane Diongassi BAH, Huissier de justice près les Cours et Tribunaux de Guinée avec résidence à Conakry y demeurant soussigné ;

SIGNIFIE : en tête des celles des présentes remis et laissé l'Original à :

Monsieur le Maire de la Commune de Ratoma, Conakry, en ses bureaux, où étant et parlant à :



Madame Halimataou DIALLO, du Secrétariat de la Commune de Ratoma, laquelle a reçu copie de l'exploit ainsi que la correspondance susvisée.

De la Correspondance Réf N°: 029/FVG/CO/2023, en date du 18 Mai 2023, ayant pour Objet : Déclaration de Marche ;

De la Liste du comité d'organisation ;

TRES IMPORTANT

Lui déclarant que la présente signification lui est faite pour toutes fins utiles que de droit ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'il n'en ignore, je lui ai, étant et parlant comme dessus, remis et laissé tant l'original de la correspondance et la liste du comité d'Organisation suscitées que du présent exploit dont le coût est de 250.000 FG.

L'HUISSIER DE JUSTICE



MAITRE SOULEYMANE DIONGASSI BAH